

*Les subsides*

Toutes ont été rendues publiques, au contraire de celles entreprises par le gouvernement fédéral et leurs auteurs ont sérieusement dit douter des retombées en matière d'emplois de ce grand projet que nous avons mis en chantier.

Outre la question de la création d'emplois, il convient d'examiner l'argument de fond que le gouvernement nous a présenté, il y a quelques mois déjà, quand il a voulu convaincre les Canadiens de la validité du projet. Comme les membres du comité mixte spécial chargé d'examiner les relations internationales l'ont entendu dire à bien des reprises, le gouvernement a prétendu que, pour échapper au protectionnisme américain, il suffisait d'entamer les pourparlers sur le libre-échange avec les États-Unis. Or il est manifeste à présent que, au lieu de nous y avoir soustraits, ces négociations ont fait de nous la cible des mesures protectionnistes prises par nos voisins du Sud. A coups de droits compensateurs et de mesures protectionnistes, le Congrès américain s'en est pris au Canada. C'est ainsi que dernièrement, il nous a durement assailli sur plusieurs fronts, comme nous le signalons dans notre motion, notamment par l'imposition d'un droit compensateur de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre, d'une taxe différentielle sur le pétrole importé et d'une surtaxe sur les importations en général.

A ceux qui font valoir la logique de ce grand projet sur le plan économique, je rappelle qu'il existe une différence fondamentale ici au Canada. C'est la différence qui existe aux yeux de ceux pour qui une espèce de continentalisme fondé sur le libre-échange est préférable à l'intervention du gouvernement qui, dans des pays comme le Japon, la Suède et l'Autriche, a donné de bien meilleurs résultats que ceux que nous ont valu deux ans de régime conservateur. La ministre a elle-même reconnu que l'objectif principal et primordial des États-Unis dans le cadre de ces négociations était de limiter l'intervention directe du gouvernement par le biais de son activité économique et d'accorder à des agriculteurs, des régions ou des particuliers une aide que les États-Unis considéreraient comme une subvention.

• (1120)

Quatrièmement, il faut se rendre compte de ce qui se passe en Amérique du Nord et du fait que le sud des États-Unis et la côte ouest deviennent des pôles d'attraction parce que leurs lois syndicales accordent plus de droits aux employeurs que ce n'est le cas au Canada; les salaires sont moins élevés, le climat est tempéré et la situation économique est plus avantageuse.

Ce qui est arrivé au Royaume-Uni quand il s'est joint à la Communauté économique européenne nous arrivera sûrement si nous concluons un accord sur le libre-échange avec les États-Unis: nous deviendrons des exploités à la suite de cette tendance continentale. En conséquence, nous serons dans une position semblable à celle du Nord de l'Angleterre, de l'Écosse et du pays de Galles, soit une partie du monde en déclin au lieu d'être en mesure de progresser dans un climat de vigueur, de dynamisme et de défi.

Cinquièmement, il importe de peser le pour et le contre des négociations et de nous demander ce que nous y gagnerons. Même si nous supposons que nous pourrions conclure un accord sur le libre-échange avec les États-Unis, à quoi devons-nous renoncer en échange? Il suffit d'examiner attentivement les

avantages économiques qui pourraient découler des négociations avec les Américains et de suivre ces négociations commerciales de près pour se rendre compte que nous avons beaucoup à perdre, surtout en ce qui a trait à notre programme de développement régional, à nos programmes agricoles, aux garanties que nous assure l'accord sur l'automobile, aux programmes sociaux et à la plupart des mesures protectrices qui garantissent aux Canadiens une certaine intégrité culturelle. Voilà les avantages que nous risquons de perdre à la suite des négociations en cours.

Les raisons économiques qui plaident contre une ruée vers le libre-échange sont puissantes, claires, et absolument convaincantes pour beaucoup de Canadiens. Elles ne sont peut-être pas convaincantes pour le ministre et pour le gouvernement, mais je pense que pour beaucoup de Canadiens elles ont en fin de compte beaucoup plus de poids que les raisons économiques qui motivent le gouvernement.

Mais il faut bien nous dire que si nous n'adoptons pas la voie du libre-échange, il nous faut une solution de rechange. Cette solution de rechange, nous avons souvent essayé d'en donner les grandes lignes. Elle exige tout d'abord que nous nous retirions des négociations dites générales mais qui excluent les divers sujets de litige qui font tant de mal à notre économie. Par exemple, le dossier du bois d'oeuvre n'a même pas été abordé malgré son importance pour notre économie. Il n'en a pas été question comme sujet de litige aux négociations commerciales, malgré toute son importance.

Si nous nous étions retirés de ces négociations pompeuses pour nous occuper plutôt des différends bilatéraux qui nous opposent, nous serions beaucoup plus avancés et nous ne serions pas maintenant exposés aux menaces qui nous viennent de tous les azimuts, menaces concernant les aciers, le bois et le poisson, produits qui intéressent toutes les régions du pays. Si nous avons adopté la voie recommandée par ceux de notre parti qui siègent au comité mixte, qui consiste à traiter des différends eux-mêmes pour essayer de les aplanir, nous n'en serions pas là.

Nous aurions également des avantages à tirer d'un mécanisme consultatif de règlement des litiges. Cela nous aiderait au moins à établir des statistiques sur lesquelles nous serions tous d'accord. Cela contribuerait peut-être à dégager, par la voie de la négociation, la solution à certains des différends qui nous opposent aux États-Unis.

En outre, il y a des secteurs comme celui de l'automobile dans lesquels il serait possible d'arriver à des accords avec les États-Unis, accords octroyant des garanties qui protégeraient l'emploi et qui protégeraient les chances des petites entreprises. Je pense, par exemple, aux produits chimiques, à l'informatique et au matériel minier, pour lesquels on aurait pu rechercher des possibilités d'accords sectoriels. Mais cette chance a été perdue dans cette tentative globale de décrocher la lune à laquelle la ministre a participé.

Nous estimons qu'il faut prendre au sérieux et appliquer des mesures régissant le contenu canadien. Dans le cas de l'Accord sur l'automobile, ce genre de solution a fait voir toute sa puissance pour ce qui est de donner des emplois, des garanties et des possibilités à nos travailleurs et à nos producteurs. Par exemple, on aurait pu adopter un projet de loi prévoyant un contenu canadien dans l'industrie de l'aéronautique et dans